



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

*Paris, le 02 juin 2026*

### **Santé mentale : la France accélère**

À l'occasion de l'événement « Santé mentale, Grande cause nationale » organisé le 2 juin au ministère de la Santé, Stéphanie Rist, Edouard Geffray, Anne Le Hénanff et Marie-Pierre Vedrenne dressent le bilan de la Grande Cause Nationale 2025 et présentent les priorités de l'année 2026.

La mobilisation engagée en 2025 a permis d'obtenir des résultats concrets. La France a atteint avec un an d'avance l'objectif de 300 000 citoyens formés aux premiers secours en santé mentale. Une Maison des adolescents est désormais présente dans chaque département. Le dispositif MonSoutienPsy a poursuivi sa montée en puissance avec près de 1,8 million de patients accompagnés depuis sa création. Entre 2022 et 2025, le nombre de bénéficiaires annuels a été multiplié par cinq, passant de 109 798 à 519 051 patients. Les projets territoriaux de santé mentale ont été renforcés avec une attention particulière portée aux enfants et aux adolescents.

Les ministères se sont mobilisés pour faire progresser la santé mentale à l'école, dans l'enseignement supérieur, dans le monde du travail, dans le secteur agricole ou encore auprès des professionnels de santé. La Grande Cause Nationale a également permis de faire émerger partout sur le territoire des initiatives innovantes associant soignants, collectivités, associations, personnes concernées et proches aidants.

Forte de ce bilan, la France accélère. L'année 2026 sera celle du changement d'échelle : agir plus tôt, orienter plus vite, accompagner davantage et faire de la

santé mentale une responsabilité partagée par l'ensemble des politiques publiques.

Cette mobilisation associe de nombreux membres du Gouvernement engagés sur les enjeux de santé mentale. Parmi eux, Laurent Nunez, Catherine Vautrin, Gérald Darmanin, Annie Genevard, Françoise Gatel, Philippe Baptiste, Marina Ferrari, Aurore Bergé ou encore Camille Galliard-Mignier.

Une stratégie 2026 construite autour de quatre priorités

### **Repérer plus tôt**

Le Gouvernement poursuivra le déploiement des premiers secours en santé mentale et renforcera les dispositifs de repérage et d'intervention précoce afin d'identifier plus rapidement les situations de vulnérabilité et prévenir l'apparition de troubles sévères.

### **Orienter plus vite**

Une cartographie nationale des ressources en santé mentale sera mise à disposition afin de permettre aux professionnels, aux patients et à leurs proches d'identifier plus facilement les solutions disponibles sur leur territoire.

Les filières psychiatriques au sein des Services d'accès aux soins continueront également à être déployées sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer la prise en charge des urgences psychiatriques.

### **Accompagner davantage**

Les Maisons des adolescents seront renforcées avec davantage d'antennes de proximité et des horaires élargis. Les parcours coordonnés renforcés en santé mentale seront progressivement déployés afin de mieux articuler les réponses sanitaires, médico-sociales et sociales. Les territoires ultramarins bénéficieront d'un renforcement de l'offre avec de nouvelles équipes mobiles spécialisées.

### **Prévenir et protéger la santé mentale chez les jeunes et au travail**

Le Gouvernement poursuivra le développement des compétences psychosociales à l'école, renforcera les actions en faveur de la santé mentale au travail, poursuivra le plan de prévention du mal-être et du risque suicidaire en agriculture ainsi que le déploiement des sentinelles agricoles.

Les travaux de mise en œuvre de la protection des mineurs face aux réseaux sociaux seront poursuivis. Ils constituent une priorité portée par la France au niveau européen comme dans le cadre du G7.

### **Une nouvelle réponse rapide pour les élèves en souffrance psychique**

Parce que les troubles psychiques apparaissent souvent dès l'enfance ou l'adolescence et que les délais d'accès aux soins demeurent trop importants, le Gouvernement met en place un dispositif inédit d'orientation prioritaire pour les élèves présentant des signes de souffrance psychique.

À compter de la rentrée 2026, lorsqu'un médecin, un infirmier, un psychologue ou un assistant de service social de l'Éducation nationale identifiera un enfant ou un adolescent en situation de souffrance psychique, celui-ci pourra bénéficier d'une orientation prioritaire vers une structure adaptée de son territoire grâce à un dispositif de prise en charge accélérée.

Cette organisation repose sur une coopération renforcée entre les rectorats, les Agences régionales de santé et les acteurs de la santé mentale afin de réduire les délais d'accès aux soins et d'éviter les ruptures de parcours.

Lorsqu'un risque de passage à l'acte ou un danger vital sera identifié, les familles pourront bénéficier d'une prise en charge immédiate grâce au Service d'accès aux soins et aux filières psychiatriques d'urgence.

L'objectif est simple : qu'aucun enfant ou adolescent identifié comme étant en souffrance psychique ne reste sans solution adaptée ou sans rendez-vous dans des délais compatibles avec son état de santé.

Cette mesure s'inscrit dans une ambition plus large : faire de l'école l'un des premiers lieux de prévention, de repérage et d'orientation en matière de santé mentale.

### **Un objectif inédit : tendre vers le « zéro contention » à l'horizon 2030**

La France engage également une transformation profonde des pratiques psychiatriques afin de renforcer les droits et la dignité des personnes concernées.

Le Gouvernement fixe un objectif collectif de réduction maximale du recours à l'isolement et à la contention avec la perspective d'atteindre le « zéro contention » à l'horizon 2030.

Pour accompagner cette transformation, plusieurs mesures seront engagées :

- réalisation d'une cartographie nationale des pratiques et des initiatives permettant de réduire le recours à la contention ;
- renforcement de la formation continue des professionnels à la gestion des situations de tension, à la désescalade et aux mesures de prévention ;
- accompagnement au déploiement d'espaces d'apaisement au sein des unités d'hospitalisation en psychiatrie ;
- déploiement du programme de l'Organisation mondiale de la santé « Quality Rights », associant formation, analyse des pratiques et transformation organisationnelle ;
- définition d'un cadre national pour la pair-aidance et les mesures d'anticipation en psychiatrie afin de renforcer la place des personnes concernées dans leur parcours de soins.

L'ambition est claire : faire progresser la psychiatrie vers des pratiques toujours plus respectueuses des droits fondamentaux, de l'autonomie et de la dignité des patients.

Une nouvelle gouvernance pour faire de la santé mentale l'affaire de tous  
Parce que la santé mentale est aussi un enjeu de réussite éducative, de cohésion sociale, de qualité de vie au travail, de productivité économique et de citoyenneté, le Gouvernement crée une délégation interministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie, rattachée à la Direction générale de la santé.

Cette nouvelle gouvernance aura pour mission de coordonner durablement l'action de l'ensemble des ministères et de construire un plan d'action pluriannuel fondé sur les déterminants de la santé mentale.

Cette délégation permettra d'inscrire durablement la santé mentale dans toutes les politiques publiques, qu'il s'agisse d'éducation, d'emploi, de jeunesse, de sport, de justice, de numérique ou encore d'aménagement des territoires.

Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées :

« Avec la Grande Cause Nationale 2026, nous accélérons pour rendre concrets les efforts engagés depuis 2020. Cela signifie agir plus tôt, orienter plus vite et

accompagner mieux. Avec le dispositif de prise en charge accélérée que nous mettons en place dans les établissements scolaires, nous faisons un choix clair : celui de ne plus laisser un enfant ou un adolescent en souffrance psychique attendre des mois avant d'obtenir une réponse. Avec notre objectif de zéro contention à l'horizon 2030, nous affirmons également une ambition forte pour la psychiatrie française : celle d'une prise en charge toujours plus respectueuse des droits, de la dignité et du pouvoir d'agir des patients. La santé mentale n'est plus seulement l'affaire des soignants. Elle est devenue l'affaire de toute la société. »

**Secrétariat d'Ariane VINCENT, conseillère presse et communication**

**Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie**

**et des Personnes handicapées**

**Cabinet de Mme Stéphanie RIST**

Tél : 01 87 05 97 89

14, avenue Duquesne

Mél : [sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr)

75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)